

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

## ----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 27 septembre 2013  
(convocation du 16 septembre 2013)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Sept Septembre Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, M. VERNEJOU Michel, Mme WALRYCK Anne.

### **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. DAVID Alain à M. TURON Jean-Pierre  
M. BRON Jean-Charles à M. BRUGERE Nicolas jusqu'à 9h55  
M. CHAUSSET Gérard à M. DANJON Frédéric à compter de 12h50  
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe jusqu'à 9h50  
M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard à compter de 13h00  
M. OLIVIER Michel à M. GUICHARD Max à compter de 11h45  
M. PIERRE Maurice à Mme CARTRON Françoise à compter de 11h40  
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude  
M. ROSSIGNOL Clément à Mme NOEL Marie-Claude à compter de 12h50  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain  
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle  
M. SOUBABERE Pierre à M. TRIJOLET Thierry à compter de 10h30  
Mme TERRAZA Brigitte à Mme DE FRANCOIS Béatrice à compter de 12h15  
M. BOUSQUET Ludovic à Mme DELATTRE Nathalie à compter de 12h  
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles  
M. DAVID Yohan à M. DAVID Jean-Louis

Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime  
Mme DESSERTINE Laurence à M. DUCHENE Michel à compter de 12h  
M. EGRON Jean-François à Mme LIMOUZIN Michèle à compter de 12h30  
Mme EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques à compter de 12h35  
M. GUICHOUX Jacques à Mme. BALLOT Chantal  
M. JOANDET Franck à M. HURMIC Pierre à compter de 11h55  
M. JOUBERT Jacques à Mme CHAVIGNER Michèle  
M. LOTHAIER Pierre à M. MOGA Alain  
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane  
Mme PIAZZA Arielle à Mme BREZILLON Anne à compter de 10h50  
M. POIGNONEC Michel à M. QUANCARD Denis  
M. QUERON Robert à M. LABARDIN Michel  
M. REIFFERS Josy à M. ROBERT Fabien à compter de 11h  
M. SOLARI Joël à M. RAYNAL Franck

### **EXCUSES :**

M. ASSERAY Bruno

### **ABSENT :**

M. MAURRAS Franck

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Dispositif de soutien financier du recyclage de papiers visés - Renouvellement  
de la convention entre La Communauté urbaine de Bordeaux et Eco Folio -  
Autorisation - Signature**

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

**Le rapport de présentation**

Eco Folio est un éco organisme qui participe à la protection de l'environnement et à la préservation des ressources en faisant progresser le recyclage des papiers.

Ainsi il permet aux acteurs économiques émetteurs d'imprimés papiers ou de papiers à usage graphique destinés à être imprimés, de prendre en charge et de contribuer au financement du recyclage, de la valorisation et de l'élimination de leurs produits en fin de vie, et ce, en application du concept de REP.

Dans le cadre d'une délibération n°2008/0178 prise par le Conseil de communauté en date du 22 février 2008, notre Etablissement avait été autorisé à adhérer à l'éco organisme Eco Folio ainsi qu'à signer la convention afférente pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 31 décembre 2012.

Cette convention a permis à la Cub de percevoir des soutiens financiers concernant le recyclage et la valorisation de papier de type 1.11 (journaux, revues et magazines apportés par les collectes sélectives).

Pour mémoire, des recettes ont été perçues par rapport aux trois soutiens selon les barèmes suivants :

- 65 €/tonne pour le recyclage
- 30 €/tonne pour la valorisation hors recyclage
- 2 €/tonne pour l'enfouissement

Durant l'application de cette convention, 3 000 000 € environ de soutiens financiers ont été versés à la Cub pour le recyclage et la valorisation du papier sur 5 années.

Durant la vie de cette convention, un avenant a été pris et appliqué à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011. Des modifications ont donc été portées à la convention avec en outre la création d'un nouvel espace collectivité pour recueillir toutes les données du référentiel nécessaire au versement des soutiens Eco Folio, la mise en place d'un extranet « repreneurs » pour

faciliter la saisie des informations et garantir une traçabilité des flux de papiers ainsi que la dématérialisation des relations partenariales par l'introduction de la signature électronique.

Avec la nouvelle convention, des nouveautés intéressant notre collectivité sont à signaler :

- l'extension des soutiens à d'autres sortes papetières comme le 2.05 (papiers de bureau triés) et le 3.05 (papiers d'archives blanches de bureau sans bois), qui permettra de déclarer l'ensemble des papiers bureautiques et les flux fibreux contenant majoritairement des papiers graphiques,
- l'évolution du montant unitaire des soutiens se présentant de la manière suivante :
  - le soutien unitaire au recyclage passe de 65 € à 80 € la tonne,
  - le soutien unitaire pour la valorisation hors recyclage passe de 30 € à 25 € la tonne jusqu'au 31 décembre 2014 et à 20 € à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015,
  - le soutien unitaire à l'enfouissement passe de 2 € à 1 € la tonne.
- le versement d'une subvention d'aide à la mise à jour des consignes de tri aux collectivités demandeuses. Cette aide aurait pu rapporter à la Cub au titre de l'année 2012 un montant de 70 888 €. Au titre de l'année 2013, cette subvention pourrait atteindre le montant de 72 144 €.

Avec la mise en place de ces nouveaux tarifs, les soutiens escomptés la première année par notre collectivité seront d'environ 800 000 € en se basant sur les données du barème énoncé ci-dessus.

Cette convention d'une durée de 5 ans est arrivée à expiration le 31 décembre 2012, il apparaît souhaitable de la renouveler avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2013 afin de pouvoir bénéficier des nouveaux soutiens de cet éco organisme.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

### **Le Conseil de Communauté,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Environnement et notamment les articles L541-10 -1 et suivants

VU l'arrêté du 19 janvier 2007 portant agrément d'un organisme ayant pour objet de percevoir la contribution à la collecte, à la valorisation et à l'élimination des déchets d'imprimés et de verser les soutiens aux collectivités territoriales en application de l'article L541-10-1 du Code de l'Environnement

Vu la délibération n° 2008/0178 du 22 février 2008 entérinant l'adhésion de la Cub à Eco Folio

ENTENDU le rapport de présentation

### **CONSIDERANT**

Le montant financier important que représente ces soutiens pour notre collectivité,  
Qu'il est nécessaire de procéder au recyclage et à la valorisation des papiers.

## **DECIDE**

### **Article 1 :**

Monsieur le Président est autorisé à signer la convention passée avec Eco Folio.

### **Article 2 :**

Les recettes relatives aux soutiens versés seront inscrites dans le budget annexe Déchets ménagers sur le chapitre 74 - compte 7478 - CRB TF00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 27 septembre 2013,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE  
16 OCTOBRE 2013**

**PUBLIÉ LE : 16 OCTOBRE 2013**

**M. DIDIER CAZABONNE**